

Chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit

Professeur Mireille Delmas-Marty

Le pluralisme ordonné

Leçon du 14 février 2005 – Les processus de mise en ordre: harmonisation

1) Une intégration imparfaite : l'impossible codification

- Des dynamiques complexes
- Des marges à ampleur variable

2) Un exemple : diversité morale et religieuse, principes internationaux et marge nationale

- Nécessité d'une marge nationale
- Difficultés de mise en oeuvre

3) Conditions de mise en ordre : des codes aux principes directeurs

- Mise en ordre institutionnelle
- Mise en ordre logique

Références (par ordre de citation)

- G. Vico, *Scienza nuova*, 1744, *Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations*, (trad. A. Pons) Fayard 2001, L.II, § 469, Cicéron, *De legibus*, II, 23, 59
- J. Bourgon, *Shen Jiaben et le droit chinois à la fin des Qing*, thèse EHESS, 1994, p. 523
- Platon, *Le Banquet*, trad. P. Boutang, avec 39 dessins de Vieira da Silva, Hermann, 1972, p. 46
- G. Cornu, « Un code civil n'est pas un instrument communautaire » et Y. Lequette, « A propos du projet de code civil européen », in *Pensée juridique française et harmonisation européenne du droit*, SLC 2004
- *Le bicentenaire du code civil*, Dalloz, numéro spécial 8 avril 2004 ; 1804- 2004, *Le code civil, un passé, un présent, un avenir*, Univ. Paris 2, Dalloz, 2004
- D. Tallon, « Droit uniforme américain, code civil européen, Quels rapports ? » in *Pensée juridique française...*
- M. Delmas-Marty, *Pour un droit commun*, Seuil, 1994, p. 101sq.
- R. Barthes, *Le neutre, Cours du Collège de France, 1977-78*, Seuil, 2002, p. 174.
- *Quelle cohérence pour l'espace judiciaire européen ?* dir. A. M. Leroyer et E. Jeuland, Dalloz, 2004.
- G. Giudicelli-Delage, « Remarques conclusives » in *L'intégration pénale indirecte*, dir. S. Manacorda et G. Giudicelli-Delage, à paraître, SLC 2005
- L. Fin Langer, « L'intégration du droit du contrat en Europe », in *Critique de l'intégration normative*, dir. M. Delmas-Marty, PUF, 2004, pp. 37-111
- Ch. Von Bar, « Le groupe d'études sur un code civil européen », *RIDC* 2001, p. 127 ; « Vers un code civil européen », in *Les annonces de la Seine*, 3 juin 2002, n°33, critique Y. Lequette, précité
- J. S. Bergé, « Le droit d'une communauté de lois : le front européen », in *Le droit international privé : esprit et méthodes*, Mélanges Paul Lagarde, Dalloz, 2004, pp. 113-136
- S. Poillot-Peruzetto, « La diversification des méthodes de coordination des normes nationales », in *Internormativités et réseaux d'autorités : l'ordre communautaire et les nouvelles formes de relations*, *LPA*, 5 oct. 2004, pp. 17-31
- M. Delmas-Marty et M.L. Izorches, « Marge nationale d'appréciation et internationalisation du droit », *RIDC* 2000. 753
- P. Dima Ehongo, « L'intégration juridique des économies africaines à l'échelle régionale ou mondiale », in *Critique de l'intégration normative*, précité, p. 194 sq.
- Chr. Ruiz Fabri et P. Monnier, à propos des mesures sanitaires et phytosanitaires, Organe d'appel OMC, 26 nov. 2003 (Etats-Unis c. Japon), *JDI*. 3. 2004, p. 1025
- *La liberté religieuse et la CESDH*, dir. Th. Massis et Ch. Pettiti, Bruylant, 2004
- J. F. Flauss, *AJDI* 2000, Chr. 1014
- J. Baubérot, *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Seuil, 2004, p. 183
- F. Ost, *Antigone voilée*, Larquier, 2004
- P. Wachsmann, « La religion contre la liberté d'expression, sur un arrêt regrettable de la CEDH, *Otto Preminger Institute c. Autriche* », *RUDH* 1994. doct. 441
- G. Haarscher, « Le blasphémateur et le raciste », *RTDH* 1995, p. 417 sq. .
- Ph. Malaurie, « Laïcité, voile islamique et réforme législative », *JCP* 2004.I. 124
- V. Fabre-Albert, « La loi française du 15 mars 2004 », *RTDH* 2004, p. 575 sq.
- E. Bribosia et I. Rorrive, « Le voile à l'école : une Europe divisée », *RTDH* 2004, p. 951 sq.
- L. Burgogue-Larsen, « De l'art de changer de cap », *Mélanges Cohen Jonathan*, 2004, p. 335 s
- *Le flou du droit*, PUF, 1986, 2^{ème} éd. 2004, coll. Quadrige

Arrêts cités

CEDH : *Affaire linguistique belge*, 23 juill.1968 ; *Handyside c/RU*, 7 déc. 1973; *Kokkikanis c/Grèce*, 25 mai 1993 ; *Otto Preminger c/ Autriche*, 20 sept. 1994 ; *Jersild c/ Danemark*, 23 sept. 1994 ; *Karaduman c/ Turquie*, CDH 3 nov. 1993 ; *Dahlab c/Suisse*, CEDH 15 févr. 2001; *Leyla Sahin c/ Turquie*, CEDH 29 juin 2004 ; *Refah Partisi c/ Turquie*, CEDH Grande Chambre, 13 f évr. 2003 ; *Dudgeon c.RU*, 22 oct.1981 ; *I. et Goodwin c/ RU*, 11 juill. 2002

CADH : *Olmedo Bustos c/ Chili*, 5 févr. 2001